

## ► Mazières-en-Gâtine. Une décision sera prise pour un bien sans propriétaire

**Le Conseil municipal de Mazières-en-Gâtine s'est réuni vendredi 3 février et a débattu les dossiers suivants.**

Bien sans propriétaire. Le Conseil a évoqué la reprise de terrains, selon la procédure des biens sans maître. Alain Clairand a précisé : « *Il n'y aura pas de délibération ce soir, il s'agit d'un bien sans maître, c'est-à-dire un bien d'une personne décédée depuis plus de trente ans sans descendant. Une succession de petites parcelles non faite, que la famille souhaite léguer à la commune. Les biens sans maître ne peuvent être légués qu'à la commune ou à l'Etat...* ». Pour aider cette succession à se terminer, le maire se rendra sur place pour voir le bien dans un premier temps.

**Restauration de l'église.** « *Afin de mener à bien la suite des travaux de l'église, nous devons recruter des coordinateurs Sécurité protection santé et de la mission contrôle technique du chantier. C'est obligatoire pour poursuivre le chantier intérieur électricité, chauffage de l'église* », a

souligné le maire. Le maire obtient les pouvoirs pour cette action.

**Finances.** La commune va rembourser par anticipation un prêt de 225 000 € souscrit en 2012, soit une économie de 90 000 € réalisée sur les mensualités restantes.

**Communauté de communes.** Alain Clairand fait un rapide point sur la nouvelle intercommunalité et précise la nomination de Jacques Fradin comme septième vice-président, s'occupant de la commission aide à la personne. Cinq conseillers de chaque commune peuvent postuler pour une commission, le bureau de l'intercommunalité décidera de l'accord des vœux de chacun. Claude Largeau souhaiterait rejoindre la commission voirie ; Murielle Girard, les affaires scolaires ; Sylvie Guitton et Hélène Caquineau, le service à la personne ; et Christian Quintard, la communication.

**Cimetière.** Pour un souci de simplification, la commune va prendre en charge à 100 % le tarif des concessions.